



Volet B

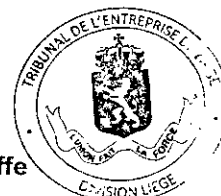
Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20 MAI 2026

Greffe



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0446 253 844**

Nom

(en entier) : **ORLANDO FABRICE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Eperonnerie 61 à 4041 Herstal**

Objet de l'acte : - **RÉVOCATION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**
- **DÉCLARATION: RÉUNION DE TOUTES LES ACTIONS EN UNE SEULE MAIN**

Selon le procès-verbal des Décisions de l'Actionnaire Unique du 14/04/2026, on a:

- pris acte de la révocation, à compter du 14 avril 2026, de l'administrateur de la Société, à savoir:
 - Monsieur Fabrizio ORLANDO, demeurant à 4990 Lierneux, Grand Heid 20.
- décidé de maintenir le nombre d'administrateurs à un (1) et de nommer comme administrateur de la Société, à compter du 14 avril 2026, pour une durée indéterminée:
 - SRL SHIA, ayant son siège social à 3550 Heusden-Zolder, Sint-Jobstraat 164, représentée par Monsieur Kristoff WIENEN, représentant permanent.

Selon la déclaration du de l'administrateur unique de la Société en date du 14 avril 2026, il a été déclaré que toutes les actions de la Société sont réunies en une seule main à compter du 14 avril 2026 et que l'identité de l'unique actionnaire a été communiquée, conformément aux dispositions des articles 2:8 § 4 et 2:12 du Code des sociétés et des associations ("CSA").

Signé, pour SRL SHIA, administrateur unique,
Kristoff WIENEN, représentant permanent.

Déposés en même temps:

- Procès-verbal des Décisions de l'Actionnaire Unique du 14/04/2026;
- Déclaration par l'administrateur unique de la société du 14/04/2026, conformément aux articles 2:8 § 4 et 2:12 du Code des sociétés et des associations;
- Déclaration relative à l'interdiction de gestion du 14/04/2026.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).